

15ème législature

Question N° : 43451	De M. Joachim Son-Forget (Non inscrit - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse >Déboulonnage d'une statue de Saint-Michel en Vendée	Analyse > Déboulonnage d'une statue de Saint-Michel en Vendée.
Question publiée au JO le : 11/01/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Joachim Son-Forget attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le déboulonnage des statues dans certaines communes. En effet, le tribunal administratif de Nantes a ordonné à la ville des Sables d'Olonne de déboulonner cette statue, jugée contraire à la loi de 1905 sur la laïcité. Aujourd'hui, une guerre contre tout ce qui a trait aux traditions et à la culture du pays est menée en France. La justice, par cette décision, donne raison à une poignée de militants idéologues. Bien que toute personne ne soit pas amenée à être statufiée, les récents exemples sont éloquents : penseurs des lumières, Empereur, croix de carrefours sont aujourd'hui en danger et risquent de disparaître à jamais du patrimoine sculptural français. Ainsi, M. le député s'inquiète de l'absence de position ferme de la part du Gouvernement face aux déboulonneurs de l'histoire de France. Il lui demande si l'État souhaite sacrifier un par un les différents symboles qui ont forgé l'identité collective de la France et des français au profit de quelques laïcistes radicaux complices de la culture de l'effacement anglo-saxonne.